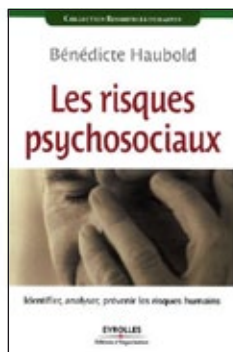


## NEWSLETTER NUMÉRO 5 / 23 AVRIL 2009

Nous avons choisi cette newsletter, mode de communication privilégié pour commenter librement quelques points d'actualité relatifs aux risques humains en entreprise. Nous espérons qu'elle vous plaira et restons ouverts au débat !



### Rédiger son document unique sur les risques humains, une obligation de plus en plus forte pour les Dirigeants.

L'obligation de résultat pesant sur les entreprises en matière de risques psychosociaux, se matérialise de plus en plus par la rédaction du document unique sur ce volet spécifique.

Quelques injonctions ont déjà été prononcées, avec une condamnation pénale possible pour le PDG,... Récemment, un inspecteur du travail de Nanterre (92) a adressé une lettre à 150 entreprises leur demandant instamment de se mettre en règle sur le sujet. Il conclut : toutes les entreprises qui ne répondront pas à la présente feront l'objet d'un contrôle !

Ces demandes ont tendance à inquiéter les entreprises qui ne savent pas comment procéder, méthodologiquement... En effet, ce document doit répondre à de nombreuses injonctions : de cohérence (un seul support), de commodité (suivi de la démarche de prévention) et de traçabilité (reports des résultats de l'évaluation). De plus, le choix de la méthode est laissée à la discrétion de l'employeur, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser les risques relèvent également de son ressort !

De plus, le champ est large puisque les risques psychosociaux relevés dans le document unique, concernent aussi bien les problématiques de stress, de malaise au travail, les violences externes et internes, de harcèlement moral présumé,...

La méthodologie la plus fiable est bien souvent mixte : des entretiens individuels couplés à une approche plus « quantitative ». Certains thèmes seront incontournables : le rapport des collaborateurs à la stratégie d'entreprise, l'organisation du travail, leur mode de relation au travail, la gestion des ressources humaines, le management, les conditions de travail,...

Au-delà de cette obligation légale, le document unique pourrait être utilisé comme un véritable outil de pilotage opérationnel : le repérage des risques humains permet en effet, de faire le pont entre mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et risques humains... Donc des informations particulièrement pertinentes pour toute Direction Générale !

Bénédicte Haubold

### PARTENARIAT

Capital Santé et Artélie Conseil ont développé ensemble une offre e-learning haut de gamme, « Dr Zen », particulièrement innovante et interactive, autour de la gestion du stress. « Dr Zen » permet, à travers de multiples cas pratiques, de détecter ses stressés et d'engager des mesures concrètes.

▶ [LE SITE DE DR ZEN](#)

▶ [PRESENTATION DE DR ZEN](#)

### ARTÉLIE DANS LA PRESSE

#### Intégrer les risques humains à la stratégie de l'entreprise

▶ [LIRE L'ARTICLE](#)



Paru dans  
*"Entreprise & Carrières"*,  
Février-Mars 2009

**Entreprise & Carrières**